



Violence morale exercee par opj

Par **etudroit**, le **07/03/2011** à **18:05**

Bonjour,
J'ai quelques interrogations :
- Un officier de police judiciaire peut-il forcer quelqu'un à signer une accusation fautive et non-prouvée par le biais de moyen d'intimidation et de violence morale ?
- Dans quelles conditions les policiers ont-ils le droit de prélever des empreintes digitales et de la salive ?
Merci.